

DATES IMPORTANTES

- Assemblée générale le 16 septembre à 18 h 30 (rencontre virtuelle)
- Rencontre de parents le 16 septembre à partir de 19 h 30 (rencontre virtuelle)
- Journée pédagogique le 17 septembre
- Déclaration de clientèle le 30 septembre
- Prise de photos le 5 octobre 2020

Assemblée générale de parents

18 h 30 à 19 h 30

Conformément à la Loi sur l'instruction publique et considérant l'importance de permettre à l'ensemble des parents de participer aux assemblées générales tout en respectant les exigences de distanciation sociale, une orientation institutionnelle a été prise à l'effet de tenir des assemblées de parents virtuelles.

Après plusieurs recherches et essais visant à trouver le meilleur outil disponible en fonction des besoins des établissements pour tenir des assemblées générales virtuelles, nous vous informons qu'exceptionnellement, nous avons retenu les services de la plateforme ZOOM. Il s'avère qu'en prenant en considération les particularités que comporte une assemblée générale, ZOOM offre la possibilité :

- de tenir un webinaire permettant de voter instantanément;
- d'assurer une sécurité au niveau de l'identité du participant;
- d'avoir un contrôle du déroulement de la séance par un modérateur.

Afin d'accéder à l'assemblée générale, vous recevrez une invitation via le courriel de l'école la semaine prochaine. Les détails afin d'y accéder vous seront transmis lors de l'envoi.

Rencontre parents-enseignants de la 1^{ère} à 6^{ième} année (à partir de 19 h 30).

Cette rencontre se déroulera de façon virtuelle, les enseignant(e)s vous communiqueront les détails dans les prochains jours.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Journée pédagogique du 17 septembre

Congé pour les élèves, travail pour le personnel.

Les élèves **inscrits** à la journée pédagogique ou au service du dîner seulement bénéficieront du service de garde lors de la journée pédagogique.

Départs hâtifs et absences des élèves

Si votre enfant doit quitter l'école durant les heures de classe, il serait important d'en informer son enseignant(e) par courriel en prenant soin d'indiquer le nom de la personne qui viendra le chercher.

Chaque fois qu'un élève s'absente de l'école, le parent doit communiquer avec le secrétariat de l'école au 514-596-5788 et avec le service de garde au 514-596-5782, si ce dernier fréquente le service de garde. Il est primordial en temps de Covid de **donner la raison** de l'absence pour laquelle votre enfant ne peut être présent à l'école.

Formulaires expédiés avec les documents de la rentrée lors de l'envoi cet été.

Pour ceux ou celles qui n'ont pas eu le temps de compléter les formulaires vous devez nous les retourner au plus tard le 9 septembre prochain. Ces formulaires contiennent des informations importantes dont nous avons grandement besoin (surtout en ces temps de Covid).

Club des petits déjeuners

Pour ce qui a trait au Club des petits déjeuners, il nous fait plaisir de vous annoncer que madame Lise Moisan sera la personne responsable. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à lui écrire à l'adresse courriel moisan.l@csgm.qc.ca Le Club des petits déjeuners débutera le 21 septembre 2020.

Communications aux parents

La plupart des communications (lettres, envois et bulletins) se feront par courriel. Veuillez également noter que les états de compte du service de garde seront envoyés par courriel au cours de la première semaine de chaque mois. Il est donc important de jeter un coup d'œil à votre boîte de courriels de façon régulière, afin de vous assurer de recevoir l'ensemble des documents envoyés par l'école.

Si vous changez d'adresse courriel, d'adresse ou de numéro de téléphone, il est important d'en aviser le secrétariat et le service de garde.

Déclaration de clientèle

Mercredi 30 septembre: Présence obligatoire.

En effet, mercredi 30 septembre prochain aura lieu la déclaration de clientèle au Centre de service de Montréal.

Nous vous demandons d'être vigilant afin de ne prendre aucun rendez-vous à l'extérieur pour votre enfant lors de cette journée.

Pour la déclaration de clientèle, advenant le cas où votre enfant ne pourrait être présent à l'école lors de cette journée, cela implique que :

Vous devrez obligatoirement accompagner votre enfant à son retour à l'école pour venir signer l'attestation de fréquentation au secrétariat afin de confirmer sa présence à l'école pour l'année 2020-2021 **seulement pour les enfants absents, mercredi 30 septembre 2020.**

(Advenant le cas où vous éprouveriez des difficultés à vous présenter à l'école lors du retour de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin de prendre un arrangement pour la signature de la déclaration de clientèle).

TEMPÉRATURE

Veillez-vous assurer que votre enfant soit vêtu convenablement selon la température en tout temps. Même s'il pleut, les portes de l'école n'ouvriront qu'à la cloche le matin et le midi.

En toute collaboration,



Pascal Laroche
Directeur